

*Agence spatiale canadienne—Loi*

tualité et restent sans réponse. Le comité parlait entre autres des dépenses au chapitre de la science spatiale.

Il faisait observer dans son rapport que les subventions ont diminué, passant d'environ 15 p. 100 du budget du Programme spatial à moins de 10 p. 100. Ce niveau de financement est considérablement inférieur à celui prévu dans les budgets des programmes spatiaux des autres pays occidentaux. Aux États-Unis, par exemple, la NASA consacre 20 p. 100 de son budget total à la science spatiale. Il est essentiel, pour nous, comme pour l'avenir et la réussite de nos programmes spatiaux, que nous fournissions l'effort nécessaire pour aller chercher dans la recherche fondamentale en science spatiale toute l'expérience et les compétences dont nous avons besoin.

Il y a bien sûr notre participation au projet de station spatiale des États-Unis autour de laquelle on a fait beaucoup de tapage. Ce projet a, lui aussi, suscité des inquiétudes au sein du Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, comité qui n'existe plus, au grand regret de bien des députés.

Le comité s'inquiétait entre autres de l'utilisation possible de la station spatiale des États-Unis à des fins militaires, du fait que les coûts supplémentaires que doit assumer le Canada dans le cadre de ce projet pourraient entraîner la réduction de certaines autres parties du budget du Programme spatial, du fait que le Canada ne possède peut-être pas la capacité d'exploiter au maximum le milieu expérimental qu'offrira la station spatiale, même si nous payons pour y avoir accès. De l'avis du comité on avait peut-être aussi exagéré l'importance des retombées industrielles qui découleront de notre participation à ce projet. On s'inquiète également des incidences de ce programme sur le développement régional.

Le ministre y a fait allusion au cours de son exposé. L'objectif est de répartir les crédits alloués aux programmes de recherche et de développement dans les proportions suivantes: Les provinces d'Ontario et de Québec, 35 p. 100 chacune; la province de Colombie-Britannique, 10 p. 100; les provinces des Prairies, 10 p. 100; et les provinces de l'Atlantique, 10 p. 100. Il y a lieu de signaler que cette répartition diffère considérablement de celle en vigueur entre avril 1984 et mars 1988. En effet, au cours de cette période, le Québec a obtenu 40 p. 100 des crédits, l'Ontario, 31 p. 100, la Colombie-Britannique, 11 p. 100, les provinces des Prairies, 14 p. 100, et les provinces de l'Atlantique, 0,1 p. 100. Autrement dit, bien du chemin reste à parcourir avant d'atteindre les objectifs de développement régional que le gouvernement s'est fixés.

Le comité a exprimé son appréhension à ce sujet. Il se demande s'il y aurait quelque avantage, du moins à court terme, à tenter d'attribuer une partie des crédits limités dont dispose notre programme spatial à des régions qui n'ont pas l'infrastructure industrielle nécessaire. Il poursuit ainsi: «les projets de recherche à long terme qui sont souvent de caractère international doivent respecter les plus hautes normes de qualité. Les projets de recherche à court terme doivent répondre aux exigences particulières du client.» Nous n'avons pas encore entendu le gouvernement nous expliquer comment il entendait atteindre les objectifs fixés.

• (1230)

Viennent ensuite les craintes à propos des gens par suite des crédits insuffisants alloués au Canada à l'enseignement postsecondaire et au programme de science spatiale et par suite aussi du fait que nous ne prenons pas les moyens de former les spécialistes et les techniciens capables de mener ces projets à bonne fin. Ainsi, nous savons que la concurrence est très vive parmi les hommes de science où les agences spatiales recrutent leurs effectifs. Même des organismes comme la NASA ont bien du mal à combler leurs effectifs. Nous manquons désespérément de personnel.

L'objectif global d'une politique scientifique doit être de promouvoir la capacité de notre pays de participer avec succès à une économie internationale de plus en plus à la remorque de nouveautés technologiques.

Tout d'abord, j'estime que l'objectif devrait être de créer au Canada un climat propice au progrès technologique. Les gouvernements devraient s'efforcer de stimuler les projets novateurs et les récompenser, quitte même à assumer une partie des frais.

Ensuite, je crois que l'objectif devrait être d'assurer la formation et le perfectionnement des travailleurs qui sont à l'aise avec la technologie. Nous avons besoin d'une nouvelle génération de cols bleus et de cols roses particulièrement capables d'utiliser les nouvelles techniques dans les emplois actuels et même dans des emplois encore insoupçonnés. Les technologies de pointe ont besoin de techniciens spécialisés et de machines de précision. Dans une grande mesure, nous en manquons au Canada. Nous devons avoir une stratégie visant à augmenter, en termes absolus et relatifs, notre investissement en R-D. Nous devons utiliser notre taille relativement petite à notre avantage en favorisant la collaboration entre les protagonistes clés. Je crois que le Programme des centres d'excellence, dont nous attendons impatiemment les résultats, jouera un rôle à cet égard. Je crains que le programme ne soit doté de fonds suffisants et qu'il n'ait